



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

DELIBERATION N° 12 / 2022 / CU / DO

du 12 / 08 / 2022

Portant mise en place d'un comité chargé de la procédure de remise en gestion déléguée des Infrastructures marchandes de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Dosso, régulièrement constitué et réuni en sa 2^{ème} session ordinaire les 09, 10, 11 et 12 Aout 2022, dans la salle de réunion de la mairie tenant lieu de salle des délibérations du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Abdou Madougou, Président du Conseil Municipal ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émargée des présences, jointe au Procès-verbal de la séance ;

- Vu la Constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la Loi n° 2008-042 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et à l'administration du Territoire de la République;
- Vu l'ordonnance n° 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales ; (C.G.C.T) ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-002 /PRN du 18 Août 2009 modifiant et complétant la loi n° 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des Communes et fixant le nom de leurs Chefs-lieux;
- Vu l'ordonnance n° 2010-55 du 17 septembre 2010, portant statut des Communes à statut particulier ou villes ;
- Vu le Décret n°2003-177 du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des Organes délibérants et exécutifs des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-286/PRN du 03 mai 2021, modifiant et complétant le décret 2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le Jugement n°114/CAB/GEC/CE du 13 Avril 2021 et celui du n°205/CAB/GEC/CE Du 3 Mai 2021 portant validation et proclamation des résultats définitifs des élections Municipales et Régionales ;
- Vu le Message Radio n°207/MI/SP/D/ACR/SG/DGDCT du 19/04/2021, portant Installation du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Dosso ;
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire et des deux (2) Adjoints de la Commune Urbaine De Dosso en date du 10 Mai 2021 ;
- Vu le Procès- verbal de la 2^{ème} session ordinaire du 12/8/ 2022 du Conseil Municipal ;

Sur l'avis unanime du Conseil Municipal.

A adopté ce qui suit:

Entendu l'exposé du rapport de la Commission Finance sur la gestion des infrastructures marchandes de la commune urbaine de Dosso.

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil Municipal, en sa session du 12 Aout crée un comité chargé de la remise en gestion déléguée des Infrastructures marchandes,

ARTICLE 2 : le Comité est ainsi composé de :

Membres:

- les présidents de toutes les différentes commissions du conseil municipal,
- le Secrétaire Général de la mairie.

ARTICLE 3 : Les missions assignées au comité sont d'assurer :

- 1- l'exécution de la procédure de remise en gestion déléguée des Infrastructures marchandes,
- 2- la régularisation des arriérés de gérance de ces Infrastructures marchandes.

ARTICLE 4 : Le comité travaille sous le contrôle du Maire de la commune Urbaine de Dosso.

Un rapport de la procédure de passation sera déposé au bureau du Maire, puis présenté à la prochaine session ordinaire dudit conseil par un membre du comité.

- Pour la procédure de remise en gestion délégué des Infrastructures marchandes, le Conseil Municipal préconise un délai de deux (2) semaine à compter du lundi 15 /08/2022.
- Pour la régularisation des arriérés, le Conseil Municipal suggère d'engager un Huissier.

ARTICLE 5 : Le Maire, président du conseil est chargé de l'application de la présente délibération.

Ont signé les Conseillers élus présents : (Voir liste en annexe)

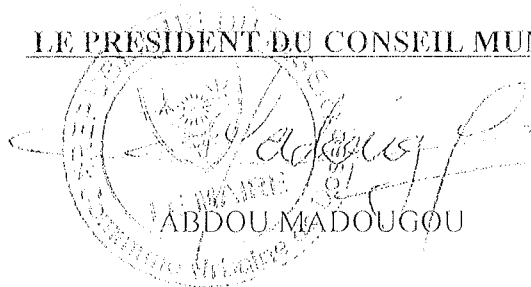
- | | |
|-----------------|---------------|
| 1-Abdou | Madougou |
| 2-Adamou | Amadou |
| 3-Soumana | Tahirou |
| 4-Ousseini | Hassane |
| 5-Souleymane | Saley Hima |
| 6-Ibrahima | Mainassara |
| 7-Mahamadou | Assoumane |
| 8-Amadou | Elhadji Panga |
| 9-Mahamadou | Hamani Insa |
| 10-Hassane | Sanda |
| 11-Hama | Moussa |
| 12-Tahirou | Soumaila |
| 13-Idé | Adamou |
| 14-Hassane | Seyni |
| 15-Issa | Maidanda |
| 16-Fati | Moussa |
| 17-Zara | Hamou |
| 18-Maimouna | Mabey |
| 19-Halima | Garba |
| 20-Mme Boubacar | Kadi Idé |
| 21-Aissata | Modi |
| 22-Salamatou | Amadou Djiré. |

AMPLIATION :

Préfecture.....01

Chrono.....01

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL



ABDOU MADOUGOU